



LA LETTRE ÉCONOMIQUE D'ÉGYPTÉ

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE DU CAIRE

N°136 – Février 2023

SOMMAIRE

ACTUALITES :	2
Relations économiques bilatérales.....	2
Programme de cession de participations publiques.....	3
Brèves économiques.....	4
NOTES D'ANALYSE :	6
Réforme du droit de la concurrence.....	6
Déterminants de la croissance égyptienne.....	8
Quel impact du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières sur l'économie égyptienne ?.....	11
Développement du secteur pétrolier aval égyptien	14
INDICATEURS :	16

ÉDITORIAL

Alors que l'inflation reste à des niveaux élevés et que le pic n'a pas encore été atteint (25,8 % en glissement annuel sur le mois de janvier 2023 contre 21,3 % sur le mois précédent ; 48 % pour les denrées alimentaires), les autorités locales poursuivent la mise en œuvre du programme de réformes sous l'égide du FMI. Alors que le taux de change flexible semble aujourd'hui une réalité et que les réserves de la Banque centrale d'Égypte ont crû de plus d'1 Md USD depuis la fin du mois d'août 2022, l'Exécutif s'est attaqué à l'un des piliers du programme avec la nouvelle politique de propriété de l'Etat et les **cessions de participations publiques dans 32 entreprises** (cf. page 3) d'ici la fin du prochain exercice budgétaire (30 juin 2024). Ces désinvestissements pourront prendre la forme de ventes de participations à des investisseurs stratégiques ou des offres publiques d'actions (OPA). Cette politique ouvre la voie à un retrait partiel de l'Etat et à une montée en puissance concomitante du secteur privé dans l'économie égyptienne. Elle vise également à attirer les investisseurs étrangers avec comme objectif annoncé d'atteindre 40 Mds USD d'IDE d'ici 2026. Les modalités de cession d'actifs publics, leur phasage et la contribution des Etats du Golfe au programme seront attentivement examinés tant du côté des investisseurs que du FMI.

Dans un premier temps, les autorités locales espèrent surtout attirer des investisseurs des pays du Golfe. C'est donc sans surprise qu'une délégation composée de représentants de la bourse égyptienne (EGX), de la Banque centrale d'Égypte (BCE) et de l'Autorité de régulation financière (FRA) s'est rendue en Arabie saoudite (Riyad) et aux Emirats arabes unis (Abou Dhabi, Dubaï), où elle a rencontré des fonds d'investissement et institutions pour promouvoir les possibilités d'investissement en Égypte. La ministre de la Planification et du développement économique et le Directeur général du fonds souverain égyptien (SFE) se sont également récemment rendus au Qatar, à Oman et à Bahreïn.

Par ailleurs, malgré une conjoncture peu favorable, l'Égypte est **revenue avec succès sur le marché des capitaux**. Le Caire a ainsi réussi à lever une émission obligataire conforme à la charia (*Sukuk*) d'une maturité de trois ans et à un taux proche de 10,875 % (contre un prix initial proposé de 11,675 %) qui sera cotée à la Bourse de Londres. Cette obligation de finance islamique, à la valeur faciale d'1,5 Md USD, a été souscrite près de quatre fois, ce qui confirme le regain d'appétence des investisseurs pour la dette égyptienne. Cette émission intervient à un moment opportun alors que l'agence Moody's a récemment abaissé la notation de sa dette souveraine de B2 à B3. Le ministère des Finances envisage aussi l'émission d'une obligation libellée en CNY (*panda*) pour un montant de 500 M USD au cours du premier semestre 2023, alors que plusieurs titres de dette en devises arrivent à échéance.

Michel OLDENBURG

Chef du service économique

michel.oldenburg@dgtrésor.gouv.fr

ACTUALITES

Relations économiques bilatérales :

Evénements marquants du mois de février 2023

- 5 février : entretien entre le **Gouverneur de la Banque centrale d’Egypte**, M. Hassan Abdalla et l’ambassadeur de France en Egypte, M. Marc Barety.

- 14 février : mission au Caire de la **Cheffe du service des affaires bilatérales et de l’internationalisation des entreprises de la Direction générale du Trésor**, Mme Magali Cesana. Rencontre avec le ministère des Transports et avec le ministre de l’Aviation civile, M. Mohammed Abbas Hachem.



- 19 février : cérémonie d’ouverture du **cinquième centre médical d’Axa OneHealth** en Egypte situé à Maadi.



- 20 février : échange avec la **Conseillère économique du Premier ministre**, Dr Géhane Saleh, à l’occasion d’un petit-déjeuner organisé par la CCIF sur la situation économique actuelle de l’Egypte et les politiques mises en œuvre par le gouvernement pour soutenir le développement du secteur privé.



- 26-28 février : mission au Caire de la **Conseillère régionale en propriété intellectuelle** pour le Moyen-Orient, Mme Jinane Kabbara.

Programme de cession de participations publiques :

Le Premier Ministre égyptien Moustafa Madbouli a annoncé la **cession de participations publiques dans 32 entreprises d'ici la fin du prochain exercice budgétaire** (30 juin 2024). Ces privatisations partielles, qui prendront la forme de ventes de participations à des investisseurs stratégiques ou d'offres publiques d'actions (OPA), sont parties intégrantes de la mise en œuvre de la nouvelle politique de propriété de l'État endossée le 29 décembre 2022. Cette politique ouvre la voie à un retrait partiel de l'État et à une montée en puissance concomitante du secteur privé dans l'économie. Elle vise également à attirer les investisseurs étrangers (objectif d'atteindre 40 Mds USD d'IDE d'ici 2026). La nouvelle politique de propriété publique, en ouvrant la voie à des investissements du secteur privé dans des entreprises d'État, vise également à améliorer leur performance opérationnelle voir potentiellement à éviter leur liquidation, alors que certaines entreprises industrielles publiques, aux niveaux d'endettement élevés, souvent vétustes et en sureffectifs, présentent un besoin fort de modernisation pour gagner en compétitivité.

Les entreprises mises en ventes appartiennent majoritairement au secteur de la pétrochimie (8 entreprises), à la banque (Banque du Caire, Arab African International Bank, United Bank) et l'assurance (Misr Life Ins et Misr Ins), à l'industrie et aux ressources minérales (4 entreprises dont les miniers El Nasr Mining et Sinai Manganese Company) au secteur immobilier (4 entreprises dont El Nasr Housing and Development) mais aussi au commerce de détail (le distributeur de carburant Wataniya et le vendeur d'eau en bouteille Safi, toute deux appartenant actuellement à l'armée), au secteur portuaire et la logistique (3 entreprises dont Damietta et Port Said Container & Cargo Handling Co) ainsi qu'au secteur pharmaceutique (Misr Pharma) et au secteur technologique (Misr Technology Services). L'État annonce aussi la cession d'actifs énergétiques, notamment les parcs éoliens de Gabal El Zeit (580 MW) et de Zafarana (545 MW), ainsi que la centrale à cycle combiné de Beni Suef (4,8GW).

Les pays du Golfe, qui ont fait des promesses d'investissement massives à la suite de la guerre en

Ukraine pour soutenir l'Égypte, se présentent comme investisseurs naturels au programme de privatisation. Le Fonds souverain Qatari (QIA) a déjà exprimé son intention d'acheter des parts dans Vodafone Égypte ainsi que dans les exploitants de terminaux à conteneurs de Damiette et de Port Saïd. Le Fonds souverain Saoudien (PIF) serait intéressé par la centrale à cycle combiné de Beni Suef, la chaîne de stations-services Wataniya et la banque United Bank. Le fonds souverain émirati (ADQ) envisagerait de prendre une participation dans le producteur d'engrais Helwan Fertilizer Company, tandis que le fonds souverain Omanais (OIA) étudie les opportunités dans plusieurs secteurs. Pour rappel, le Fonds souverain émirati ADQ a entamé au printemps 2022 l'acquisition de 2 Mds USD de participations dans des entreprises publiques égyptiennes appartenant au secteur bancaire et financier (la banque CIB, le système de paiement Fawry), des engrais (Abu Qir Fertilizers et Mopco), au secteur de la logistique (Alexandria Container & Cargo Handling) et de la télécommunication (l'opérateur Etisalat).

Brèves économiques :

1. Baisse du déficit des comptes courants de l'Egypte au premier trimestre de l'exercice 2022/23

[Selon un communiqué de la Banque centrale d'Egypte](#), le déficit courant s'est contracté de 20 % en glissement annuel pour atteindre 3,2 Mds USD sur le premier trimestre de l'exercice 2022/23 (juillet à septembre 2022), contre 4 Mds USD sur le T1 2021/22. Cette baisse s'explique notamment par (i) le doublement des investissements directs à l'étranger pour atteindre 3,3 Mds USD, (ii) le rebond des revenus du tourisme en hausse de plus de 43 % en glissement annuel pour atteindre 4,1 Mds USD, et (iii) à la réduction du déficit commercial de 18 % pour atteindre -9,1 Mds USD (augmentation des exportations de 13 % –principalement d'hydrocarbures – et baisse des importations de 4 % en raison des restrictions imposées par la Banque centrale). Dans le même temps les recettes du canal de Suez ont augmenté de 19 % pour atteindre 2 Mds USD et le montant des transferts de la diaspora a chuté de plus de 20 % à 6,4 Mds USD. Les investissements de portefeuille enregistrent quant à eux une sortie de 2,2 Mds sur la période contre 3,6 Mds USD de flux entrants au cours du T1 2021/22.

2. Le FMI révisé à la baisse ses prévisions de croissance du PIB de l'Égypte.

Lors de la dernière [publication de ses perspectives de l'économie mondiale](#), le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse ses prévisions de croissance pour l'économie égyptienne à 4 % sur l'exercice budgétaire 2022/23 (juillet à juin), soit une baisse de 0,4 point par rapport à ses prévisions précédentes du mois d'octobre. Les prévisions du Fonds rejoignent ainsi celles des autorités égyptiennes qui estimaient en novembre que la croissance atteindrait 4 %, tandis que la Banque Mondiale s'attend à une croissance de 4,5 % et l'agence de notation Fitch de 4,4 %. Le FMI prévoit quant à lui une croissance économique de 5,3 % sur l'exercice suivant 2023/24.

3. Dégradation de la note de l'Égypte au classement des « risques pays » de l'OCDE

[La notation OCDE « risque pays » de l'Égypte](#) s'est dégradée passant de 5 à 6 à l'issue de la dernière réunion du groupe des experts risque-pays de l'OCDE, qui s'est tenue les 25 et 26 janvier, consacrée aux pays des zones Europe de l'Est, Afrique du Nord et Moyen-Orient. La classification des risques pays est notamment utilisée pour fixer les taux de prime de risque minimums

applicables aux crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Plusieurs fois par an, un groupe constitué d'experts en risques pays des organismes de crédits à l'exportation se réunit pour actualiser les classifications des risques pays.

4. S&P maintien la note souveraine de l'Égypte à « B » avec une perspective stable.

L'agence de notation S&P estime que le soutien financier du FMI et des pays du Golfe permettra à l'Égypte de répondre à ses importants besoins de financement externe, évalués à environ 17 Mds USD sur l'exercice 2022/23. L'agence de notation décompose le besoin de financement de 13 Mds USD pour le déficit courant et de 4 Mds USD pour le remboursement de la dette souveraine. La grande partie des entrées de devises proviendront des investissements directs à l'étranger (IDE). Selon S&P le pays pourra en effet compter sur les IDE à hauteur d'environ 10 Mds USD sur l'exercice en cours. Ce montant s'ajoute aux 6 Mds d'USD de nouveaux emprunts extérieurs. L'agence s'attend également à ce que l'inflation se résorbe progressivement et que la Banque Centrale maintienne un taux de change flexible. S&P estime que la croissance économique moyenne sur les trois prochains exercices atteindra 4 %, tirée par les secteurs de la construction et de l'énergie.

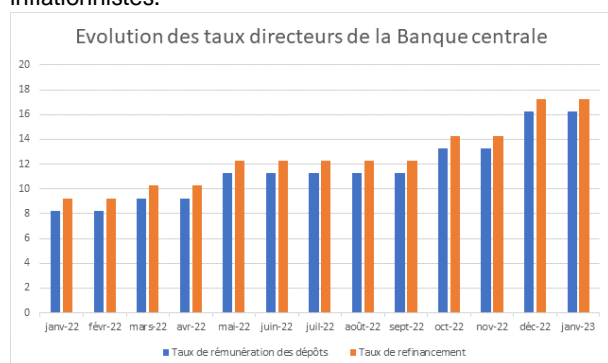
5. L'agence de notation Moody's abaisse la notation souveraine de l'Égypte de B2 à B3.

[Moody's a révisé à la baisse sa notation souveraine](#) de l'Égypte pour la première fois depuis 2013 de B2 à B3. Dans le même temps, la perspective passe de négative à stable. Selon l'agence, les vulnérabilités externes se sont renforcées après la révision de sa perspective de stable à négative intervenue en mai 2022. La réduction des réserves de liquidités en devises dans le système monétaire en réponse à la fuite des flux de capitaux et aux perturbations des marchés extérieurs au cours de l'année écoulée ont réduit la capacité d'absorption des chocs extérieurs du pays. Bien que la situation puisse se stabiliser notamment à travers la stratégie de vente d'actifs publics annoncée par le gouvernement dans le cadre de la nouvelle politique de propriété de l'Etat, Moody's ne s'attend pas à ce que les tensions sur les liquidités et la position extérieure se réduisent à court terme.

6. Maintien des taux directeurs de la Banque centrale

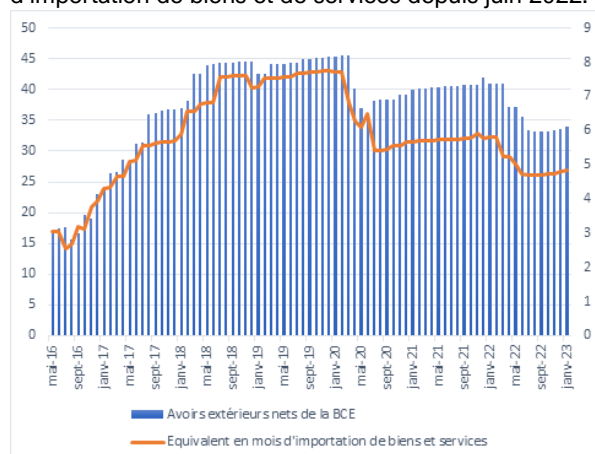
[La Banque centrale a décidé de maintenir ses taux directeurs](#) lors de la première réunion de l'année du

comité de politique monétaire en date du 2 février 2023. Ainsi la Banque centrale a maintenu le taux de rémunération des dépôts, le taux de refinancement et le taux marginal à respectivement 16,25 %, 17,25 % et 16,75 %. La Banque centrale a indiqué qu'elle maintenait ses taux inchangés en attendant d'évaluer l'impact des précédentes hausses de 800 points de base au total effectuées en 2022 pour lutter contre les pressions inflationnistes.



7. Hausse des réserves de change de la Banque centrale d'Egypte en janvier 2023.

Selon les données publiées par la Banque centrale d'Egypte, les réserves de change pour le mois de janvier 2023 atteignent 34,2 Mds USD, en hausse de 220 M USD par rapport au mois précédent. Les réserves ont connu une légère hausse au cours des cinq derniers mois, en hausse de plus d'1 Md USD depuis la fin du mois d'août 2022. Les réserves ont chuté de 20 % au printemps dernier en raison de la guerre en Ukraine et du resserrement des conditions financières au niveau mondial. Les réserves continuent de couvrir 4,8 mois d'importation de biens et de services depuis juin 2022.

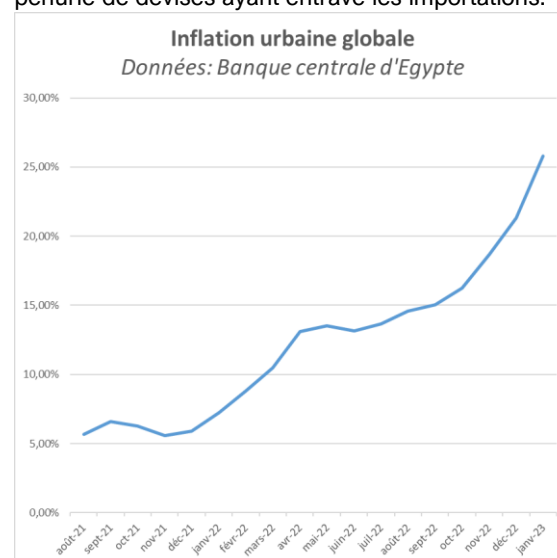


8. Contraction de l'activité du secteur manufacturier hors hydrocarbures pour le 26^{ème} mois consécutif :

L'indice Purchasing Managers' Index (PMI), qui mesure les performances du secteur manufacturier (hors-hydrocarbures), s'affiche à 45,5 en janvier contre 47,2 en décembre. La contraction du secteur privé est donc plus soutenue qu'en décembre. Selon [S&P Global](#), la persistance de l'inflation élevée et la faiblesse de la livre égyptienne continuent de nuire à l'activité. L'indice PMI s'inscrit ainsi sous la barre des 50 séparant l'expansion de la contraction pour le 26^{ème} mois consécutif.

9. Nouvelle accélération de l'inflation en janvier

Selon les données publiées par la Banque centrale d'Egypte, l'inflation enregistre une hausse de 25,8 % en glissement annuel sur le mois de janvier 2023 contre 21,3 % sur le mois précédent. Elle atteint ainsi son niveau le plus élevé depuis novembre 2017. Les prix ont également augmenté de 4,7 % en glissement mensuel en janvier, soit la progression la plus élevée depuis la dévaluation de 2016. Les prix des denrées alimentaires ont quant à eux augmenté de 48 % en glissement annuel en janvier. La hausse des coûts des aliments et des boissons – la composante la plus importante du panier de biens et de services utilisé pour mesurer l'inflation – a été la principale cause de l'inflation sur ces derniers mois. Cette progression de l'inflation est à mettre en perspective avec les dépréciations successives de l'EGP (d'environ 60 % sur l'année 2022 et de 25 % depuis le début de l'année 2023), les retombées de la guerre en Ukraine et la pénurie de devises ayant entravé les importations.



NOTES D'ANALYSE

La réforme du droit de la concurrence

Il y a un an, le centre des médias du cabinet ministériel avait annoncé qu'en 2021, l'Egypte était le deuxième marché le plus ciblé après les États-Unis pour les fusions et acquisition (M&A) mondiales. Un tel positionnement nécessite un dispositif légal et réglementaire assurant un climat d'investissement compétitif transparent ne portant pas atteinte à la concurrence et mettant à disposition tous les outils nécessaires pour prévenir la constitution de positions trop fortes ou la création de monopoles. C'est dans cet objectif que les amendements à la loi n°3 de l'année 2005 relative à la protection de la concurrence et à la lutte contre les monopoles (la "Loi Existante") ont été promulgués par la loi n°175 de l'année 2022 (la "Réforme") et sont entrées en vigueur le 30 décembre 2022.

La Réforme a introduit pour la première fois en Egypte un système de contrôle des concentrations économiques et de notification préalable (ex-ante) similaire au système de l'Union Européenne en donnant un rôle plus étendu à l'autorité de la concurrence égyptienne (l'"ACE") ; étant précisé que la Loi Existante ne prévoyait qu'un système de notification a posteriori (ex-post) auprès de ladite ACE.

Désormais, les opérations qui sont qualifiées comme constituant une "concentration économique" au sens de la Réforme doivent être notifiées auprès de l'ACE avant leur réalisation et sont soumises à l'accord de cette dernière.

La Réforme définit une "concentration économique" comme une opération impliquant un changement de contrôle ou une influence matérielle sur une ou plusieurs personne(s) résultant notamment (1) d'une fusion (par voie d'absorption ou création d'une nouvelle entité), (2) d'une acquisition (directe ou indirecte) ou prise de contrôle d'une entité ou (3) de la création ou acquisition d'un projet dans le but de créer une joint-venture exerçant une activité économique de manière autonome et permanente.

Le "contrôle" au sens de la Réforme est défini comme étant la capacité d'exercer une influence effective sur une personne par l'orientation de ses décisions économiques (par exemple par l'exercice des droits de veto ou la détention de la majorité des droits de vote et/ou du capital), sous réserve que cela implique l'exercice d'un contrôle effectif dans la gestion et la prise de décision au sein de ladite personne ; l'"influence effective" étant caractérisée au sens de la Réforme par la capacité d'influencer la politique d'une personne (en ce compris ses décisions stratégiques ou ses objectifs commerciaux).

Sont soumises à l'examen préalable de l'ACE, les opérations dépassant certains seuils financiers basés sur le chiffre d'affaires des entités parties à l'opération et les valeurs des actifs desdites parties (i.e. lorsque le chiffre d'affaires annuels combiné des parties dépasse 900 millions EGP et celui de chaque partie (et au moins deux des parties) dépasse 200 millions EGP ou lorsque le chiffre d'affaires annuel global combiné des parties dépasse 7,5 milliards EGP et celui d'une des parties en Egypte dépasse 200M EGP) ; étant précisé que les modalités de calcul desdits seuils seront définies par les décrets d'application.

Il convient de noter que la Réforme exclut certaines opérations du champ d'application de la procédure de notification préalable et notamment : (1) les opérations relevant de la compétence de l'autorité du marché financier (Financial Regulatory Authority), (2) les acquisitions temporaires de titres financiers dans le but de revendre dans l'année suivant la date d'acquisition concernée et (3) les fusions/ acquisitions entre des entités d'un même groupe ; ces dernières étant considérées comme des opérations de restructurations non-soumises à l'examen.

La Réforme renforce le rôle de supervision de l'ACE en comblant un certain nombre de lacunes de la Loi Existante qui rendaient le rôle de cette autorité

particulièrement inefficace. Un tel renforcement se traduit notamment par le pouvoir d'approbation préalable accordé à l'ACE lui permettant d'examiner les concentrations économiques qui lui seront notifiées dès la signature du protocole d'accord afférent à l'opération concernée avant sa réalisation. La réponse de l'ACE pourra prendre la forme d'un accord inconditionnel, d'un accord conditionné à la mise en œuvre de certaines mesures ou d'un refus.

Le nouveau texte précise les délais de la procédure (i.e. 30 jours ouvrés avec une extension possible allant jusqu'à 90 jours ouvrés) à compter de la notification faite à l'ACE et les frais de dépôt du dossier (i.e. 100.000 EGP) mais laisse toutefois le soin aux décrets d'application de détailler les documents et informations à remettre lors du dépôt.

La Réforme prévoit également la possibilité pour l'ACE, dans certains cas, d'exercer un contrôle a posteriori (ex-post) dans l'année suivant la mise en œuvre de la concentration économique concernée si elle estime que celle-ci est susceptible de porter atteinte à la libre concurrence. Dans une telle hypothèse, l'ACE pourra imposer des mesures et remèdes ayant notamment pour objet d'imposer aux parties de s'abstenir de toute pratique pouvant entraîner une distribution exclusive d'un produit, de discriminer ou de distinguer dans le traitement des différents co-contractants.

Pour aller jusqu'au bout de l'exercice, **la Réforme prévoit la sanction applicable en cas de manquement à l'obligation de notification préalable, de non-respect des mesures ou remèdes prononcées par l'ACE lors de l'émission d'un accord conditionnel ou en cas de remise des documents ou informations erroné(e)s lors du dépôt du dossier à l'examen ; ces cas de figure étant sanctionnés par le paiement d'une pénalité allant de 1 % jusqu'à 10 % du plus élevé entre le chiffre d'affaires annuel des parties concernées, la valeur des actifs des parties et la valeur de l'opération concernée.** A défaut de pouvoir calculer le pourcentage applicable, la pénalité s'élèvera à un montant compris entre 30 millions EGP et 500 millions EGP.

Ainsi, dans un **souci d'alignement du système égyptien avec les systèmes européen et mondial et afin de promouvoir la transparence du marché égyptien**, la Réforme instaure un système permettant d'éliminer les éventuels abus ou positions dominantes en donnant aux autorités compétentes les outils nécessaires pour veiller au respect de ces principes fondamentaux.

Néanmoins, pour parfaire l'exercice, il conviendra à l'avenir d'avancer sur d'autres sujets connexes tel que la lutte contre les collusions tacites et le pouvoir de contrôle à accorder à l'ACE sur les acteurs économiques étatiques.

Faten ANIS

Avocate aux Barreaux de Paris et du Caire
Gide Loyrette Nouel

Les déterminants de la croissance économique égyptienne



Depuis 2016, la croissance du PIB égyptien est principalement tirée par l'investissement public dans les grands projets d'infrastructure et la consommation intérieure (essentiellement privée). Du côté sectoriel, bien qu'elle soit relativement diversifiée, l'économie égyptienne doit sa croissance à quelques secteurs caractérisés par une montée de gamme limitée (construction, commerce de gros, agriculture, etc.).

Une économie relativement diversifiée dont la croissance est tirée par la consommation intérieure et les grands projets d'infrastructures

La consommation privée comme principal moteur de la croissance

Du côté de la demande, la consommation privée est historiquement le principal moteur de la croissance égyptienne. Elle représente en moyenne 82 % de la formation du PIB depuis 2015, soutenue notamment par le dynamisme des transferts de la diaspora égyptienne (+87 % depuis 2016), la mise en place d'un salaire minimum dans le secteur privé (aligné sur le public) et la hausse des traitements dans la fonction publique (+77 %). Si la forte inflation enregistrée entre 2017/18 et 2018/19 (de 19,6 % en moyenne sur la période), a considérablement réduit le pouvoir d'achat des Egyptiens et pesée sur la consommation privée, la croissance est restée robuste grâce à la hausse des investissements et des exportations nettes.

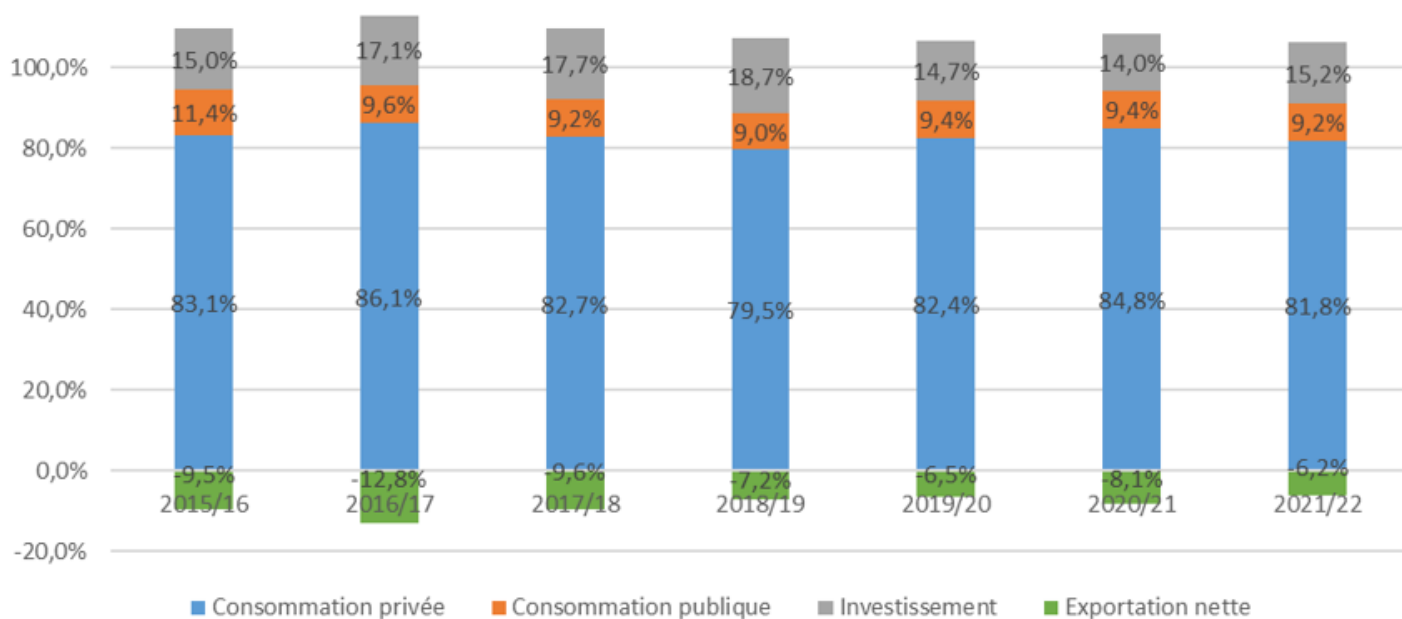
A partir de l'exercice 2019/20, la contribution de la consommation privée à la croissance s'affiche en nette hausse (soutenant ainsi la croissance durant la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19) avant qu'elle ne s'effondre de nouveau à partir du T2 2021/22 avec le retour des pressions inflationnistes accrues (contribution au PIB passant de 6 p.p. à 0 entre le T1 et le T4). **L'investissement (majoritairement public) et les exportations nettes sont ainsi venus prendre le relai de la consommation privée sur le dernier semestre 2021/22** contribuant respectivement à 2,7 p.p. et 1,9 p.p. en g.a.

Une économie diversifiée dont la croissance est soutenue par la vitalité de quelques secteurs

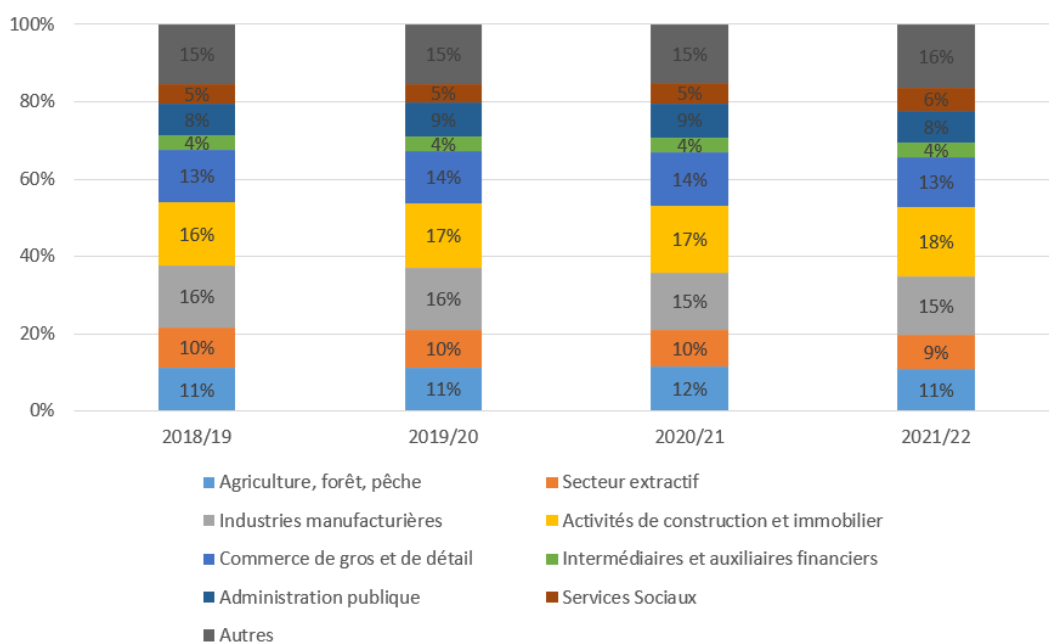
Du côté sectoriel, le PIB égyptien est relativement diversifié et structuré autour des secteurs de l'immobilier et de la construction (17,7 % en 2021/22), manufacturier (15,3 %, incluant le raffinage du pétrole), commerce de gros et de détail (13,1 %), agricole, forestier & pêche (10,8 %) et extractif (8,8 %). Entre 2016 et 2021, le secteur de l'immobilier et de la construction a été le principal moteur de la croissance contribuant de 3,6 p.p. à la croissance, suivi par le commerce de gros (2,3 p.p.), l'agriculture (1,7 p.p.), le secteur gazier (1,7 p.p.) et le secteur de la communication (1,6 p.p.).

Durant les deux dernières décennies, **le tissu économique et industriel égyptien s'est orienté vers des secteurs à forte intensité capitaliste** tels que les transports, la construction ou encore le commerce de gros. Le secteur de l'immobilier et de la construction, après avoir bénéficié pendant les années post-révolutions de la mise en œuvre de nombreux projets d'infrastructure publique, devrait ralentir en raison des contraintes budgétaires actuelles. **Le secteur public occupe une place prépondérante dans l'économie**, représentant environ 25 % de l'activité et 74 % des investissements. Enfin, si le **poids de l'économie informelle** reste difficile à évaluer, il représenterait environ 40 % du PIB et entre 30 et 60 % de l'emploi total.

Contribution à la formation du PIB réel au coût des facteurs (en % du PIB)



Contribution à la formation du PIB réel sous l'angle des dépenses (en % du PIB)



Sources : MPED, Calcul SE du Caire

Une croissance économique élevée mais insuffisamment inclusive

Une croissance économique robuste...

La croissance égyptienne est restée soutenue avec une hausse de 4,4 % par an en moyenne sur la période 2016-2022. Bien que la crise Covid ait affecté l'économie égyptienne, les conséquences ont pu être limitées en raison de restrictions nationales modérées et de la vigueur de la consommation privée, la croissance du PIB ayant atteint 3,6 % et 3,3 % respectivement au cours des exercices 2019/20 et 2020/21. La croissance s'est ensuite accélérée sur l'exercice 2021/22 à 6,6 %, le T1 et le T2 ayant enregistré une croissance record de respectivement 9,8 % et 8,3 % tirée par la consommation privée, les investissements et les exportations nettes en lien avec la reprise de l'activité économique. Le choc lié à la guerre en Ukraine a toutefois ralenti cette dynamique lors du T3 et du T4, la croissance s'élevant à respectivement 5,4 % et 3,3 % ; la dépréciation de l'EGP et l'inflation, qui ont augmenté les coûts de production, tout comme la baisse marquée des importations sur fond de tensions sur les liquidités en devises sont les principaux facteurs explicatifs.

Selon les données de la Banque centrale, la croissance s'élèverait à 4,4 % au T1 2022/23 en g.a. en raison de la vigueur des secteurs du tourisme, de l'agriculture, du commerce, cela malgré une conjoncture économique mondiale défavorable. Le FMI a revu à la baisse ses prévisions de croissance du PIB sur l'exercice en cours à 4 % début février. Ce ralentissement anticipé de la croissance est notamment justifié par un ralentissement de la consommation et la contraction constatée des échanges sur le T4 2021/22.

... mais insuffisante pour absorber une population active qui ne cesse d'augmenter

Malgré la robustesse de la croissance sur ces dernières années, la capacité à créer des emplois de qualité reste très limitée. Les moteurs de la croissance (construction, agriculture, commerce de gros etc.) sont, par essence, peu créateurs d'emplois (ou offrent des emplois temporaires) et sont caractérisés par des capacités d'exportation et de montée en gamme limitée. **Le secteur manufacturier, source d'emplois pérenne, affiche des performances insuffisantes et inférieures à son potentiel** (contribuant seulement à 0,5 p.p à la croissance entre 2016 et 2021). L'indice PMI, qui mesure les performances du secteur manufacturier

(hors-hydrocarbures), demeure depuis trois ans maintenant sous la barre des 50 qui sépare l'expansion de la contraction. Par ailleurs, avec **un taux de croissance démographique élevé, l'évolution du PIB par habitant reste limitée** à 1,9 % entre 2004 et 2018, soit à un niveau bien inférieur à la moyenne de la croissance économique sur la période (4,5 %) et à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de 4,6 % (3 % pour la Turquie et 2,9 % pour le Maroc) reflétant ainsi la difficulté à maintenir une croissance soutenable.

Mohamed Amin BOUMAHDI

Attaché économique

mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr

Quel impact du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières sur l'économie égyptienne ?



L'Egypte est un partenaire commercial important du bloc européen, 1^{er} importateur des exportations égyptiennes d'acier, d'aluminium et d'engrais. La future instauration par l'UE d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) fait peser un risque de perte de compétitivité pour l'industrie égyptienne alors que près de 20 % des exportations en valeur de l'Egypte vers l'UE pourraient faire l'objet d'une taxe carbone d'ici 2026. La prise de conscience est réelle tant du côté du régulateur financier, qui vient d'adopter des résolutions pour une meilleure prise en compte de l'environnement (rapports ESG, marché carbone), que de la part des industriels égyptiens. L'effort de décarbonation est cependant inégal entre les entreprises et laisse anticiper une segmentation de l'offre entre des produits dit « verts » et leurs équivalents carbonés. L'export d'électricité et d'hydrogène vert représente un axe de développement prometteur pour l'Egypte.

Une industrie égyptienne inégalement impactée par le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Mise en place progressive d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne dès 2023

¹Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQUE) est un système d'échange de crédit-carbone couvrant la production d'électricité et de chaleur, les secteurs industriels à forte intensité énergétique et l'aviation en Europe. Sa réforme (réduction des émissions de 62 % d'ici 2030 par rapport à 2005 pour les industries énergivores, suppression progressive des quotas gratuits pour les entreprises) est nécessaire pour permettre à l'UE d'atteindre son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

En juin 2022, l'Union européenne a proposé un **paquet législatif (Fit for 55)** afin d'atteindre ses objectifs climatiques : une **réduction de 55 %** des émissions de gaz à effet de serre d'**ici 2030** et la **neutralité carbone** à l'horizon **2050**. En **décembre 2022**, les institutions européennes ont ainsi annoncé une **réforme** du **marché carbone** de l'UE (SEQUE)¹ ainsi que la **mise en place** progressive d'un **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)**². Les importateurs de **fer** et d'**acier**, d'**aluminium**, de **ciment**, d'**engrais**, d'**électricité**, d'**hydrogène** et potentiellement de **polymères** et de **produits chimiques organiques** commenceront à faire l'objet d'une **taxe carbone** en 2026, ainsi que **tous les biens** couverts par le SEQUE d'ici **2030**. Si le pays d'origine applique déjà un prix carbone, seule la différence devrait être **acquittée**. Dès 2023, une **période de transition** sera instaurée durant laquelle les importateurs européens auront l'**obligation** de déclarer les **émissions** relatives à la **production** du **produit importé**.

De larges pans de l'économie égyptienne particulièrement vulnérables à la mise en place du MACF

La **forte intensité carbone** de son économie (884 grammes de CO₂ par USD, respectivement 4 fois le niveau de l'UE et 1,5 fois le niveau mondial) et la structure de ses exportations (principalement des matières premières) rendent l'Égypte particulièrement **exposée**. L'UE est un **partenaire commercial majeur** pour l'Égypte : en **2021/22** près de **30 %** (12,6 Mds USD) des **exportations** égyptiennes ont été **destinées** au **marché européen**. A partir de **2026**, jusqu'à **20 %** des exportations égyptiennes feront donc potentiellement l'objet d'une **taxe carbone**. L'UE est le **premier marché d'exportation** du **fer** et de l'**acier** (55 % des exportations en valeur en 2021), de l'**aluminium** (49 %) et d'**engrais** (33 %) égyptiens. En outre, le renforcement des besoins d'importations de l'UE en

² Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est une législation destinée à imposer un prix du carbone sur certains produits importés fabriqués par des entreprises hors d'Europe, conçue pour encourager les entreprises des pays tiers à se décarboner tout en empêchant les entreprises européennes de transférer leur production industrielle à forte émissions en dehors de l'UE.

gaz, engrais et métaux et la nécessité de trouver de **nouvelles sources d'approvisionnement** à la suite de la guerre en Ukraine, sont de nature à encourager l'Egypte à accroître ses exportations vers l'UE. Ainsi, selon le Conseil égyptien des exportations de produits chimiques et d'engrais, les exportations de **fertilisants** vers l'Europe ont **triplé** en **2022**. A plus long terme, si la Banque mondiale estime que la mise en œuvre du MACF par l'UE devrait avoir un **impact limité** sur l'**économie égyptienne** dans son ensemble³ (une **baisse** des **résultats financiers** des entreprises égyptiennes et du **volume** du **commerce extérieur** de respectivement **2,6 %** et de **0,3 %** d'ici **2030**), certains **secteurs d'activités** seront **substantiellement impactés**, la Banque mondiale avançant une **demande** européenne en **combustibles fossiles** diminuant à l'**horizon 2030** : les recettes d'exportation du **gaz**, de la transmission d'**électricité** (à date nulles, mais faisant l'objet de plusieurs projets d'interconnexion), du **pétrole** et des **produits chimiques** (dont les engrais) pourraient respectivement diminuer de **15 %**, **8,3 %**, **4,3 %** et **4 %** d'ici 2030.

Une décarbonation de l'outil industriel égyptien nécessaire pour s'adapter à cette nouvelle contrainte

La réglementation évolue pour imposer aux entreprises une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux

La mise en œuvre du MACF demandera dès 2026 aux **producteurs** de faire **certifier** le bilan carbone des biens exportés selon les normes européennes par un **consultant indépendant**. La communauté d'affaire égyptienne s'inquiète ainsi du **surcoût** dont devront s'**acquitter** les entreprises et d'un alourdissement des démarches **administratives**. Si les **systèmes de reporting ESG** sont encore **peu diffusés**, l'**Autorité de régulation financière** égyptienne (FRA) a publié en 2021 une **réglementation** exigeant que les entreprises **cotées** à la **Bourse égyptienne** (EGX) soumettent des **rapports ESG** (les producteurs d'acier et d'engrais Ezz Steel et Abu Qir Fertilizer sont ainsi concernés). De même, alors qu'il n'existe pas à date de **marché carbone** en Egypte, sa **création** a été annoncée lors de la **COP27** (la bourse égyptienne, la Banque agricole d'Egypte et Libra Capital ont signé le 6 novembre 2022 un accord visant à créer une entité chargée d'**émettre** des **crédits carbonés**). En proposant dès l'été 2022 des

amendements à la **loi** sur les **marchés de capitaux**, la FRA ouvre la voie à l'**échange** de **certificats de carbone** sur la bourse égyptienne d'ici mi-2023.

Une décarbonation encore partielle de l'industrie, portée pour l'heure par les grands groupes égyptiens et les multinationales

Plusieurs producteurs locaux d'acier dont **Ezz Steel**, principal producteur d'acier en Egypte mais aussi Beshay Steel et Suez Steel utilisent **majoritairement** des **fours à arc électriques**, technologie ayant un **impact carbone** bien **plus faible** que les **hauts fourneaux** (dont dépend encore **72 %** de la **production mondiale**). En outre, la liquidation début 2021 de l'entreprise d'Etat Egyptian Iron & Steel Company, **lourdement endettée** et **très polluante**, témoigne d'une conscience gouvernementale de la nécessité d'augmenter la **compétitivité** de ses participations. La filière égyptienne des engrais est **bien positionnée** pour faire face au déploiement du MACF et de **premiers** projets « verts » commencent à se **matérialiser** (les autorités ont ainsi **inauguré** lors de la COP27 la **mise en service** partielle d'un projet de production d'ammoniac vert pour l'industrie des engrais). Cependant, le risque d'une **segmentation** de marché – et donc d'une décarbonation seulement partielle – n'est pas à écarter : la production de **fertilisants verts**, jugée bien **trop coûteuse** pour le **marché domestique** par les acteurs du secteur, serait exclusivement réservée à des **marchés d'export** tandis que les **produits carbonés** continueraient d'alimenter le **marché intérieur**.

L'export d'électricité et d'hydrogène vert comme axes de développement des exportations égyptiennes à terme

L'Egypte fait de l'export d'**électricité verte**, de **gaz** et d'**hydrogène vert** vers l'Europe, la pierre angulaire de sa stratégie énergétique pour les années à venir, cela alors que la **demande** pour ces produits **augmentera** en Europe (l'**UE** à elle seule vise l'**importation** de **10 millions de tonnes d'hydrogène vert** d'ici **2030**) et que l'Egypte bénéficie d'**avantages compétitifs** en la matière (faible coût du renouvelable, positionnement géographique proche de l'Europe). En outre, l'Egypte dispose d'un **excédent électrique** important (près de 25 GW) ainsi que d'une **solide réserve** de projets solaires et éoliens (signature de protocoles d'accord lors de la COP27 pour le développement de 40 GW).

³ Résultats obtenus à partir du modèle d'équilibre générale ENVISAGE. Plus de détails sont disponibles dans le rapport *Egypt* –

Country climate and development report (nov. 2022) de la Banque mondiale.

Cependant, des accords de **wheeling** devront être mis en place pour **labéliser** cette production **comme verte** – et ne **pas faire l'objet** d'une taxe carbone aux frontières de l'UE – alors que les **énergies fossiles** (gaz et fioul) représentent encore **88 %** du **mix électrique** égyptien.

La mise en place progressive d'un MACF dès 2026

/	Secteurs couverts par le MACF	Obligations légales	Exportations égyptiennes couvertes par le MACF
2023-2026	/	Obligation de déclarer les émissions relatives à la production du produit importé	/
2026-2030	Fer et d'acier, aluminium, ciment, engrais, électricité, hydrogène et possiblement polymères et produits chimiques organiques .	Achat par les importateurs de certificats en fonction des émissions de carbone associées ; Producteurs devront certifier leurs données par un consultant indépendant.	1,9 à 2,6 Mds USD en 2021 (16 à 22% des exportations)
A partir de 2030	Pétrole brut et produits pétroliers, produits chimiques inorganiques, gaz industriels, caoutchouc synthétique et métaux non ferreux		8,45 Mds en 2021 (jusqu'à 60% des exportations)

Source : Commission européenne, SE du Caire

Antoine COSSON

Attaché sectoriel infrastructure et développement durable

antoine.cosson@dgtresor.gouv.fr

Le développement du secteur pétrolier aval égyptien face à ses défis



Alors que l'Union européenne vient d'annoncer un plafonnement du prix du diesel et du kérosène russe à 100 USD le baril, les observateurs anticipent une tension à venir sur les prix des produits raffinés, que le sous-investissement chronique dans ce secteur pourrait faire perdurer. Le programme de modernisation des raffineries annoncé en 2019 devrait permettre à l'Égypte de mieux se protéger dès 2025 des fluctuations des cours tout en économisant de précieuses devises. Dans le même temps, alors que l'Égypte cherche à développer son industrie locale et bénéficie d'une énergie abondante à bas coûts, l'industrie pétrochimique a été retenue par l'Etat comme un secteur prioritaire. Face à des difficultés pour financer son développement, le gouvernement mise sur la privatisation partielle de plusieurs entreprises du secteur.

L'Égypte s'emploie à moderniser ses raffineries vieillissantes pour réduire l'importation de produits raffinés

Des raffineries sous-capacitaires et vétustes obligent le Caire à recourir à des importations de produits raffinés

Les entreprises publiques du **ministère du Pétrole** et des Ressources minérales **dominent** le secteur du **raffinage** et de la **pétrochimie**. Sa filiale *Egyptian General Petroleum Corporation (EGPC)* détient **majoritairement** ou **entièrement** les sept **raffineries** du pays, et **distribue** la quasi-totalité des **produits raffinés**. Les raffineries égyptiennes sont caractérisées par une grande **vétusté**, des **marges** commerciales

faibles, conséquences d'un **sous-investissement** chronique. Si le **taux d'utilisation** des raffineries a progressivement augmenté pour **atteindre 82 %** en **2022**, contre **65 %** au début des **années 2000**, leurs **capacités** n'ont que **très faiblement** augmenté sur la période, alors même que la **demande** de **carburants** s'est parallèlement fortement accrue. Ainsi, la production de **produits raffinés** est passée de **516 000** à **625 000 barils par jour** entre **2014-15** et **2021-22** (*annexe 3*). En **2022**, les **importations nettes** de produits raffinés en Égypte s'établissent à **130 000 barils/j**, soit **60 000 barils/j** de plus qu'en 2021 mais **nettement moins** qu'en **2015-17**. En **2022**, L'Égypte a ainsi **exporté** environ **50 000 barils/j** de produits raffinés, majoritairement du **naphta** (hydrocarbure léger qui sert de base dans la composition des essences) et du **carburéacteur** (carburant pour les avions), à mettre en regard avec les **180 000 barils/j** de produits raffinés **importés** (diesel, gasoil, gaz de pétrole liquéfié). **L'Égypte exporte** une **partie** de son **pétrole brut** qu'elle ne peut pas raffiner, pour cause de manque de capacité, pour le **réimporter** raffiné. Dans le même temps, elle **importe** du **brut** de **meilleure qualité** depuis le **Golfe** pour le raffinage en Égypte de certains produits.

[La modernisation de plusieurs raffineries permettra au Caire d'atteindre l'équilibre en termes de produits raffinés d'ici 2025](#)

En **2019**, le gouvernement a annoncé vouloir moderniser **six raffineries** pour un coût d'environ **9 Mds USD** sur quatre ans. La mise en service en 2019 d'un hydrocraqueur d'une capacité de raffinage de **81 000 barils/jours**, ***l'Egyptian Refining Company*** (ERC) située au Caire, a permis à l'Égypte de **diminuer** de **40 %** son recours aux importations tout en répondant aux **normes environnementales Euro** plus exigeantes. La modernisation et l'extension des raffineries d'Alexandrie (**MIDOR**) et d'Assiout (**ASORC**) permettront d'ajouter **120 000 barils/jours** à la capacité de raffinage du pays et d'atteindre l'**équilibre** entre production et besoins de produits raffinés à l'horizon 2025, et d'éviter ainsi autour de **5 Mds USD** de dépenses annuelles. L'Égypte devrait cependant rester importateur net de **diesel Euro 5** au cours de la prochaine décennie. **Certains bailleurs** ne sont

toutefois plus en mesure de financer des **actifs pétroliers** et **gaziers** compte tenu d'exigences climatiques intégrées dans leur politique d'investissement, ce qui constitue un réel frein pour le secteur. Si en 2018 la BERD a alloué **200 MUSD** pour la modernisation de la **raffinerie de Suez** (capacité de 60 000 barils/j), le décaissement du prêt et le démarrage des travaux se font toujours attendre. Si les raffineries d'Alexandrie (Midor) et d'Assiout (ASORC) avaient dans un premier temps été pressenties pour faire l'objet d'un **désinvestissement**, l'Etat, en **fixant** lui-même les **prix de vente** des carburants, **contrôle** les **marges** des raffineurs et rend donc la filière **moins attractive** aux yeux des investisseurs.

La pétrochimie fait également l'objet de projets de développement, à la réalisation toutefois incertaine

Une filière pétrochimique sous-dimensionnée au regard du dynamisme de la demande et des ambitions industrielles du pays

L'*Egyptian Petrochemicals Holding Company* (**ECHEM**), filiale du ministère du Pétrole et des Ressources minérales, **détient** et **exploite** la très grande majorité des **complexes pétrochimiques** existants. Sur l'année **2021**, l'Egypte présente un **déficit commercial important** tant dans le secteur de la **chimie organique** (-1,6 Md USD) que dans celui du **plastique** (-1,4 Md USD) et ce malgré des **exportations** en nettes **hausse** dans le secteur du **plastique** (**2,6 Mds USD** en 2021 contre **1,8** trois ans plus tôt). Si les entreprises d'Etat produisent déjà une **large palette** de produits (plastique), une **montée en gamme** de l'outil pétrochimique égyptien est nécessaire pour répondre à une demande domestique – et mondiale – croissante en **carburant plus durables** (naphta vert, bioéthanol, VLSFO - *fuel à faible teneur en soufre*) et en **produits intermédiaires** et **intrants** à plus forte valeur ajoutée (silicone, résine), **préalables** à la **localisation souhaitée** de diverses industries (chimie, automobile, pharmaceutique) en Egypte.

Les ambitions fortes du gouvernement en la matière risquent d'être contrariées par des difficultés d'accès au financement

ECHEM souhaite développer à moyen terme **neuf** nouveaux **complexes pétrochimiques**. Le volume de

production envisagé (10 Mt/an) ainsi que l'investissement nécessaire (**20 Mds USD** de **CAPEX**) pour développer les mégaprojets **Red Sea** et **El Alamein**, témoignent d'ambitions élevées. Les autorités ont ainsi signé avec l'américain **Bechtel** et les entreprises d'Etat ENPPI et Petrojet en **2021**, un accord portant sur la mise en œuvre de **travaux d'ingénierie** et de **conception de base** (FEED) pour le développement du **complexe pétrochimique Red Sea**. Un accord de principe a également été conclu avec **Saudi Aramco** pour sécuriser le **pétrole brut** nécessaire au projet. Cependant, les **financements** ne sont **pas** encore **sécurisés**. Le projet pétrochimique d'El-Alaimen est lui encore **moins avancé**.

Le gouvernement envisage une privatisation partielle du secteur pétrochimique

Le ministre **Madbouly** vient d'annoncer début février 2022, la **privatisation partielle**, à travers la vente de parts, d'une **trentaine d'entreprises** d'Etat. Parmi elles, plusieurs **entreprises pétrochimiques** (ETHYDCO, E-LAB, EPPC, Pachin, Alamal Alsharif Plastics). Ces privatisations, **maintes fois reportées** compte tenu notamment de la conjoncture ces derniers mois mais aussi **d'arbitrages internes** à l'appareil d'Etat égyptien, répondent également au **besoin de liquidités** nécessaires aux développements souhaités d'ECHEM. Si le développement du **secteur pétrolier aval** (*downstream*) est une **priorité** du ministère du Pétrole, ce dernier confirme vouloir attirer les investissements dans l'amont (*upstream*), cela alors qu'on constate un **tassement** de la production de brut en Egypte, pays qui reste **dépendant** de ses **importations** de pétrole (**40.000 barils/jours** de **déficit** en 2022) pour **satisfaire** sa demande domestique. Ainsi, le Conseil des ministres a récemment approuvé **13** projets d'**exploration pétrolière**, pour des investissements estimés à **650 M USD**.

Antoine COSSON

Attaché sectoriel infrastructure et développement durable

antoine.cosson@dgtresor.gouv.fr

INDICATEURS

	Egypte			Afrique du Nord et Moyen-Orient		
PIB nominal (2022)	475 Mds USD			5 390 Mds USD		
Dont :						
Services	61,7 %			-		
Industrie	26,8 %			-		
Agriculture	11,5 %			-		
PIB / Habitant	4 563 USD			12 030 USD		
	2021 ¹	2022 ¹	2023 (prev) ¹	2021	2022 (est)	2023 (prev)
Taux de croissance réel	3,4 %	6,6 %	4,0 %	4,1 %	5,0 %	3,6 %
Déficit budgétaire (en % du PIB)	-7,1 %	-6,2 %	-7,8 %	-3,0 %	0,7 %	-0,7 %
Excédent primaire	1,4 %	1,3 %	1,7 %	-2,0 %	1,7 %	1,2 %
Solde courant (en % du PIB)	-4,4 %	-3,5 %	-3,0 %	2,9 %	7,4 %	5,9 %
Taux d'inflation (% annuel)	4,5 %	8,5 %	15,8 %	14,2 %	14,2 %	12,4 %
Dettes publiques (en % du PIB)	89,9 %	88,5 %	88,3 %	50,6 %	42,8 %	40,7 %
Dettes externes (en % du PIB)	32,6 %	32,8 %	35,8 %	39,9 %	33,8 %	32,6 %
Taux de chômage (2020, OIT)	9,2 %			10,6 %		

Sources : ministère de la Planification, ministère des Finances, Banque mondiale, Banque centrale d'Egypte, FMI, OIT

	En Mds USD	2019/20 ¹	2020/21 ¹	2021/22 ¹
Balance des paiements	Exportations totales (biens)	26,4	28,7	43,9
	Importations totales (biens)	62,8	70,8	87,3
	Transferts de travailleurs expatriés	27,8	31,4	31,9
	Flux entrants nets d'IDE	7,4	5,2	8,9
	Solde compte de capital et financier	5,4	23,4	11,9
	Solde	-8,6	1,9	-10,5
Secteur bancaire (juin 2022)	Crédit à l'économie (en % des dépôts)		48,6 %	
	Fonds propres (en % du total des actifs)		6,9 %	
	Créances douteuses (en % des prêts totaux)		3,2 %	
Notations	Fitch : B+ avec perspective négative (novembre 2022)			
	Moody's : B3 avec perspective stable (février 2023)			
	S&P : B avec perspective stable (avril 2022)			

Sources : ministère des Finances, Banque centrale d'Egypte

¹ Les données correspondent au calendrier fiscal (du 1^{er} juillet n au 30 juin n+1).



Indicateurs trimestriels		T1 2020/21	T2 2020/21	T3 2020/21	T4 2020/21	T1 2021/22	T2 2021/22	T3 2021/22	T4 2021/22	T1 2022/23
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i> en %		0,7	2	2,9	7,7	9,8	8,3	5,4	3,3	4,4
Comptes externes en Mds USD	Solde commercial	-8,6	-10,6	-11,4	-11,5	-11,1	-10,6	-11,8	-9,9	-9,1
	dont hydrocarbures	0,1	-0,2	0,1	-0,2	-0,1	2,2	2,1	0,3	-0,1
	Balance des services	0,8	1	1,3	1,9	2,9	2,7	2,3	3,2	4,1
	Revenus du tourisme	0,8	1	1,3	1,7	2,8	3	2,4	2,5	4,1
	Revenus du canal de Suez	1,4	1,5	1,45	1,56	1,68	1,69	1,7	1,9	2
	Transferts diaspora (nets)	7,9	7,1	7,8	8	8,1	7,4	8	8,3	6,4
	Compte courant	-2,8	-4,9	-5,7	-5,1	-4	-3,8	-5,8	-3,0	-3,2
	Compte de capital et financier	3,9	5,2	8	6,3	6	5,4	-0,6	9,9	4,4
	dont flux nets d'IDE	1,6	1,7	1,4	0,4	1,7	1,6	4,1	1,6	3,3
	dont flux nets d'inv. de portefeuille	6,7	3,5	5,8	2,7	3,6	-6,1	-14,7	-3,7	-2,2
	Balance des paiements	-0,1	1,5	0,3	0,1	0,3	-0,3	-7,2	-3,3	0,5

Indicateurs mensuels 2022/23		Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	13,6	14,6	15	16,2	18,7	21,3	25,8
	Inflation sous-jacente	15,6	16,7	18	19	21,5	24,4	31,2
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	11,25	11,25	11,25	11,25	13,25	13,25	16,25
	Taux de refinancement	12,25	12,25	12,25	12,25	14,25	14,25	17,25
Taux de change moyenne mensuelle, cours médian	EGP pour 1EUR	19,26	19,38	19,21	19,86	24,95	26,11	31,01
	EGP pour 1USD	18,89	19,15	19,38	20,19	24,43	24,67	28,76
Réserves officielles (en Mds USD) à la fin du mois		33,1	33,1	33,2	33,4	33,5	34	34,2

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rédacteurs : Michel Oldenburg, Anaïs Boitière, Sarah Jicquel, Mohamed Amin Boumahdi, Antoine Cosson

Pour s'abonner : mohamed.boumahdi@dgtresor.gouv.fr

Claude de non-responsabilité : Le Service Économique du Caire s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.